NEWS

# CHÈQUE ÉNERGIE : NOUVEAUTÉS 2023

Vous souhaitez obtenir une aide financière pour payer vos factures d'énergies (électricité, gaz...), ou effectuer certains travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier du chèque énergie mis en place par le gouvernement en 2022 si vous respectez certaines conditions. Découvrez les nouveautés de cette année.

Publié le 18 janvier 2023

Le **chèque énergie** vous aide à payer les dépenses suivantes :

- **Factures d'énergie et achat de combustible** (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour l'alimentation du chauffage ou production d'eau chaude)
- **Charges d'énergie incluses dans votre redevance (sorte de loyer)**, si vous êtes logé dans un logement-foyer: Établissement proposant des logements loués en tant que résidence principale, comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non (chambre, le plus souvent) et des locaux communs (exemple : blanchisserie, cantine...). Lorsqu'il est destiné à des personnes âgées majoritairement autonomes, le logement-foyer est appelé résidence autonomie. ou en établissement ( Ehpad (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F763) ou EHPA), résidence autonomie, établissement ou unité de soins de longue durée (ESLD ou USLD).
- **Certains travaux ou dépenses énergétiques pour votre logement**

*Retrouvez la liste des travaux ou dépenses sur le lien suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667 (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667)*

Vous pouvez effectuer l'ensemble de vos démarches relatives au chèque énergie en ligne au sein de votre espace bénéficiaire particulier :
chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire (https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fchequeenergie.gouv.fr%2Fbeneficiaire%2Fconnexion&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Caa700db71dd84068b12808daf9400f3c%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638096350768617304%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=ZXUF3y9IZfOPMOOTj14iqZvFU%2BJm272aCJozodCYXBw%3D&reserved=0)

.

Cet espace individuel vous propose également une synthèse de votre situation au regard du chèque énergie.

**Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie à votre domicile. Vous n'avez aucune démarche à réaliser.**
**Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie pour 2023 en cliquant sur :**
**chequeenergie.gouv.fr (https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fchequeenergie.gouv.fr%2Fbeneficiaire%2Feligibilite&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Caa700db71dd84068b12808daf9400f3c%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638096350768617304%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=a%2FKzUcXrCQgPdbj3Ju6tr2U0Rqi0ZedCnnhqb3CfP%2B8%3D&reserved=0)**

.

Extension des possibilités d'automatiser l'utilisation de votre chèque énergie : Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa pré-affectation, soit en ligne, soit en cochant la case « **pré-affectation** » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Vous souhaitez réduire votre facture d'électricité simplement ?

Il vous sera possible d'en profiter pour l'achat d'un kit solaire à installer vous-même (plus d'infos sur beemenergy.fr (https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fbeemenergy.fr%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Caa700db71dd84068b12808daf9400f3c%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638096350768617304%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=ZvOcNafGZvrL3iX5t24CPdJuCVkDXDH0svVo2aPUQ6w%3D&reserved=0)
).

Vous pourrez ainsi produire votre propre électricité verte grâce à des panneaux solaire via le chèque énergie (https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fblog.beemenergy.fr%2Fblog%2F2022%2F01%2F05%2Fnotre-kit-solaire-eligible-au-cheque-energie%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Caa700db71dd84068b12808daf9400f3c%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638096350768617304%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=FiKdmyrjMZ8SKYZ5Or6iSfXyWUIDuoSfA7EsvDyATPc%3D&reserved=0)

.

**Les autres types d'utilisation du chèque énergie**

Le chèque énergie peut également servir à payer :

- vos factures d'électricité ou de gaz ;
- des achats de combustibles pour votre logement (fioul, propane, bois, etc.) ;
- des travaux de rénovation énergétique ;
- vos charges d'énergie incluses dans votre redevance si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou une USLD.
- Deux options sont disponibles pour payer une dépense avec votre chèque énergie :

**Peut-on cumuler le chèque énergie avec d'autres aides ?**

Oui, vous pouvez cumuler le chèque énergie avec le dispositif « **MaPrimeRénov (https://www.maprimerenov.gouv.fr/prweb/PRAuth/app/AIDES_/BPNVwCpLW8TKW49zoQZpAw*/!STANDARD)** » ou encore « l'Indemnité inflation (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15307) ».

## ATTENTION : AUCUN DÉMARCHAGE N'EST ENTREPRIS POUR BÉNÉFICIER DU CHÈQUE ÉNERGIE ; REFUSEZ TOUTE SOLLICITATION DE EN CE SENS.

Videos explicatives :

demandez sa déduction directe sur votre facture ! / (https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3DoHyT1-USSUs%26t%3D1s&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Caa700db71dd84068b12808daf9400f3c%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638096350768617304%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=%2FNPoRGShWjjQy1sOiiMUTWnX3jKOa4ePJo8wBqX47rU%3D&reserved=0)

Chèque énergie : comment l'utiliser ? (https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3D56P91m30c3A&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Caa700db71dd84068b12808daf9400f3c%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638096350768617304%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=%2B%2Bdtw50%2BPj5MosXZ23MMYqDKAnXhnxQi9KnTmQooAnQ%3D&reserved=0)